



CCCPS / 2023 / DE047  
7.1 Décisions budgétaires

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mars 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à Arnaud VANNIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Christophe LEMERCIER ; Morgane PEYRACHE ;
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

**Budget primitif 2023 - budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

Une note de présentation du budget primitif 2023 du budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables a été transmise aux membres du conseil communautaire et est exposée en séance. Les orientations de ce budget ont été validées par l'exécutif, le Bureau et la commission finances et prospectives.

La balance du budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables pour l'exercice 2023 qui est proposée se présente comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	177 691,97 €	177 691,97 €
FONCTIONNEMENT	37 937,95 €	37 937,95 €
TOTAL	215 629,92 €	215 629,92 €



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

## II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables.

## III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU la nomenclature budgétaire et comptable M4 ;  
VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 23 février 2023 ;  
VU la note sur le budget primitif 2023 annexée ;  
VU l'avis de la commission finances et perspectives élargie au Bureau en date du 7 et 9 mars 2023 ;

## IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables.

## V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votants POUR : 34 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 1 voix, Hervé MARITON

## VI. Annexes

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : le budget primitif 2023 du budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables,
- Annexe II : la note de présentation du budget primitif 2023 du budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables.

Philippe HUYGHE  
Secrétaire de séance

Affichée le 30 MARS 2023



Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures  
Denis BENOIT  
Président